



FEDERATION DES RAIDS MULTISPORTS DE NATURE

BREVET FEDERAL RAID MULTI 1

PREROGATIVES

Les formations fédérales de la Fédération des Raids Multisports de Nature (*Multisports 1, 2 et 3*) permettent d'acquérir des compétences pour accomplir des missions bien précises auprès des pratiquants. Elles constituent la filière pour l'encadrement bénévole des activités Raids multisports de nature et sont un excellent tremplin pour entrer dans la filière de l'encadrement professionnel.

La formation de l'encadrement technique constitue l'une des priorités de la politique de la Fédération des Raids Multisports de Nature, ceci afin d'améliorer l'accueil et la formation physique, technique et morale de nos participants et de rendre faisable l'encadrement de disciplines variées. Un encadrement technique et pédagogique de qualité pour les clubs, est nécessaire pour obtenir la crédibilité, c'est un atout essentiel auprès des financeurs d'associations, des futurs pratiquants d'activités multisports et de leurs parents pour les mineurs.

Le possesseur du Brevet Fédéral "Multisports 1" de la FRMN est qualifié pour accueillir, organiser, préparer et initier les participants d'une école multisports de nature dans les disciplines habituellement pratiquées en raid à l'exception de celles se déroulant en environnement spécifique, acquérir les fondamentaux ou habiletés techniques de base. Ce 1er niveau privilégie les apprentissages des fondamentaux ou habiletés techniques de base, plus la pédagogie adaptée notamment, l'aspect ludique et pluridisciplinaire. Les différentes activités abordées concourent, par la variété des éléments qu'elles apportent, à l'acquisition d'une riche palette de capacités motrices, base des perfectionnements futurs.

Pour les bénévoles, il y a une obligation générale de sécurité et par voie de conséquence d'être réputés compétents soit par une grande expérience d'encadrement dans l'activité concernée, soit par un niveau personnel de pratique important soit par un parcours de formation à l'encadrement adapté.

C'est encore plus vrai, dans le cadre des activités physiques en environnement spécifique telles que citées dans l'arrêté du 25 avril 2012, où il est conseillé de faire appel à un professionnel, ce cadre devra être titulaire d'un diplôme défini par cet arrêté.

www.raidsmultisports.fr



Adresse de correspondance

Chez Isabelle PLANE – 5 rue des Courtiaux –
63670 ORCET

contact@raidsmultisports.fr

Tél. 06 70 28 38 41



FEDERATION DES RAIDS MULTISPORTS DE NATURE

Liste des activités à environnement spécifique :

http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=E9EB5E4BF23C96C0AE13B6BFC8DFAFA62.tpdjo16v_1?idArticle=LEGIARTI000025276534&cidTexte=LEGITEXT000006071318&categorieLien=id&dateTexte=20120206

Le Multi 1 n'est qu'une sensibilisation, une première étape de l'encadrement dans les clubs ou les écoles multisports de nature. La sensibilisation a porté sur le milieu eaux vives, les disciplines à cordes et les disciplines itinérantes terrestres notamment en orientation. Il confère au bénévole une possibilité d'organiser en connaissance de causes, de mettre en œuvre la pratique en faisant appel aux bonnes personnes ressources selon la discipline couverte.

www.raidsmultisports.fr



Adresse de correspondance

Chez Isabelle PLANE – 5 rue des Courtiaux –
63670 ORCET

contact@raidsmultisports.fr

Tél. 06 70 28 38 41